**La société française face au risque : de la fatalité au refus**

**Marc Mousli** [[1]](#footnote--1)

23/10/2012

*Cet article retrace succinctement l’évolution des attitudes de la société française face aux risques, en s’appuyant sur quelques repères historiques choisis principalement dans le monde du travail. Il se conclut par un exemple pris hors de France, montrant l’attitude pragmatique d’une population curieusement sereine face à un risque majeur.*

## Face aux risques de l’existence (ou « risques sociaux ») : de la charité au welfare state

### La solidarité familiale, la pitié et la charité

À la fin du 18e siècle, près de 85% des Français vivent dans des petites communautés rurales, où la protection contre les risques de la vie, qu’ils soient liés au travail ou non, est affaire de solidarité familiale et de charité, directe ou organisée par l’Église.

Dans les villes, où la solidarité est souvent moins facile car une partie de la population laborieuse est coupée de sa famille et de son milieu d’origine, des institutions charitables s’occupent des plus nécessiteux. Les plus puissantes sont des œuvres royales qui remontent au Moyen-Âge. Saint Louis construit l’hospice des Quinze-Vingts en 1260 pour accueillir les aveugles, François Ier crée en 1544 le bureau général des pauvres, ancêtre de l’Assistance publique actuelle et chargé de lever sur les riches une taxe pour l’entretien des hospices. Louis XIV organise l’accueil des miséreux à l’Hôpital général et dans de grands hospices et hôpitaux qui combinent dans des proportions variables soins aux malades et hébergement des indigents, des malades mentaux et des marginaux.

Toutes ces institutions sont fondées sur le souci de la charité et la volonté de contrôler des populations instables et gênantes, voire dangereuses : « *empêcher la mendicité et l'oisiveté, comme source de tous les désordres*»[[2]](#footnote-0).

En fait, comme l’écrit Denis Poulot, artisan parisien, jusqu’au milieu du XIXe siècle, « *Le peuple dans ses peines, dans sa misère, en face des maladies et des accidents de la vie, n’avait qu’un moyen, la pitié, qu’un recours, la charité* »[[3]](#footnote-1)

### La solidarité ouvrière : sociétés de secours mutuel et caisses d’assurances

Au milieu du XIXe siècle, les ouvriers ne veulent plus dépendre de « *la pitié et la charité*». Les sociétés de secours mutuel traduisent dans les faits la solidarité des classes laborieuses. Moyennant une modeste cotisation, elles aident leurs adhérents en cas de maladie ou de décès et leur versent même une pension de retraite quand elles en ont les moyens. Le Second Empire les aide, avec là encore, les principes de charité et la volonté de contrôle social.

Dans le dernier tiers du XIXe siècle, le mutualisme se développe et l’état lui emboîte le pas en légifèrant pour renforcer la protection contre les conséquences des risques auxquels sont exposés les ouvriers dans les manufactures. En 1868, sont créées les premières caisses d’assurance contre les accidents du travail. Trente ans plus tard, 1898 est une date importante : une loi stipule que sauf preuve contraire tout accident survenu sur les lieux de travail est un accident du travail. Désormais, « le fardeau de la preuve » pèse sur l’employeur. La fatalité est rejetée tout comme la pitié et la charité. On entre dans l’ère de la protection et même de la prévention.

 La loi de 1898, étend la protection des sociétés de secours mutuels aux femmes (risque de maternité) et aux enfants (mutualités scolaires et maternelles). Et dans les sociétés rurales, la liste des secours qu’elles peuvent apporter comprend souvent une aide mutuelle aux travaux agricoles.

L’étape suivante sera de faire reconnaître que le travail peut rendre malade même en l’absence d’accident. En 1919, certaines maladies professionnelles seront couvertes par les mêmes caisses d’assurances.

Au fil du XXe siècle, la société française demande à ses représentants d’impliquer de plus en plus l’État dans la protection sociale. Un grand pas est fait avec la création de la Sécurité sociale en 1945. Les sociétés de secours mutuel passent au second rang mais ne sortent pas du paysage : elles deviennent des « sociétés mutualistes ». On notera qu’elles sont les seules à conserver un fonctionnement assurantiel que la sécurité sociale a largement perdu, puisque d’une part elle couvre des populations ne cotisant pas et n’ayant pas de rapport avec le monde du travail (Couverture maladie universelle), et que d’autre part, depuis 1991, son financement repose en partie sur d’autres ressources que les cotisations sociales, avec la CSG.

On peut dire qu’en ce début du XXIe siècle, l’architecture complexe de la protection sociale couvre à peu près tous les risques, à un niveau élevé, même si nous assistons à d’âpres débats sur des prestations dont l’ampleur et le niveau émerveillerait nos ancêtres Sans-culottes. En un peu plus de deux siècles, le chemin parcouru par la société française, de la fatalité à l’aversion au risque, est remarquable.

### Face au chômage : de l’assistance à l’assurance

Le risque particulier qu’est le chômage a longtemps été peu reconnu. Il faut dire qu’il ne se distinguait pas du risque d’accident ou de maladie, puisque dans une société préindustrielle tout homme valide était censé travailler. Si le sous-emploi était fréquent, l’absence totale d’activité était rare, voire réprimée (interdiction royale d’aider les pauvres valides, au XIVe siècle).

La montée du risque de chômage au sens moderne du terme est indissociable de la progression du travail salarié et de l’urbanisation, qui rend l’ouvrier totalement dépendant de son emploi. En effet, jusqu’au XIXe siècle, en France comme dans la plupart des pays du monde, les travaux des champs constituent l’activité principale. À la fin du XVIIIe siècle, plus de 80% de la population française vit dans les campagnes et pour ces ruraux, la fabrication de biens divers, la « préindustrie » comme l’appelle Fernand Braudel (1980), n’est qu’un complément d’activité saisonnier, et les travaux agricoles restent prioritaires. Les manufactures se vident au moment des moissons et des vendanges. Privé du recours au travail des champs, l’ouvrier citadin connaitra la précarité, toujours, et la pauvreté, souvent

.

C’est au début de la guerre de 1914 qu’un fonds national de chômage est créé. Son but est de pallier les effets de la guerre sur l’emploi. Il finance des caisses mutuelles (syndicales) ou des caisses d’assistance et fonds de chômage mis en place par les collectivités territoriales (communes ou Conseils généraux). L’indemnisation est faible et tient de l’assistance, non de l’assurance.

Il faut attendre décembre 1958 pour que soit créée par la loi une véritable assurance chômage (UNEDIC).

### De l’obligation de remédier à l’ambition de prévenir

Après avoir réussi à couvrir les risques d’accidents du travail, de maladie professionnelle puis de chômage, la société française franchit une étape importante au milieu du 20e siècle. Elle donne aux salariés le droit et les moyens de s’attaquer aux causes des risques et de peser sur l’ensemble de leurs conditions du travail : hygiène, salubrité et confort des locaux, aménagement des postes de travail et pénibilité. Le Comité d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), mis en place en 1947 comme une simple commission spécialisée du Comité d’établissement (CE), devient en 1982 un organisme important, plus puissant au quotidien que le CE, notamment grâce au droit d’alerte[[4]](#footnote-2).

Au début du 21e siècle, après l’accident d’AZF à Toulouse, la mission du CHSCT est étendue aux risques technologiques et aux risques psychosociaux (harcèlement, stress). Un organisme offrant une expertise indépendante de l’entreprise est créé en 1973 : l’ANACT, Agence nationale pour l’amélioration des conditions de travail, qui a pour vocation d’ « *améliorer à la fois la situation des salariés et l’efficacité des entreprises* ».

Enfin, l’Europe s’en mêle avec la directive du 12 juin 1989 sur l’amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail, qui préconise « *d’éviter les risques ou de gérer les risques qui ne peuvent pas être évités* ».

## L’attitude des patrons face aux risques courus par leurs employés : du paternalisme à la RSE

### Le paternalisme industriel

Les ouvriers ne sont pas les seuls à se préoccuper des risques qu’ils courent. Au 19e siècle, de grands industriels offrent à leurs salariés une prise en charge « du berceau au cercueil ». Le paternalisme industriel est inspiré par la charité chrétienne dans les milieux patronaux traditionnels, ou par un idéal républicain et réformiste utopiste chez ceux que l’on taxe d’« utopisme » comme Jean-Baptiste Godin (Paquet, 1982). Mais il répond aussi au besoin de disposer d’une main d’œuvre formée, stable et contrôlée.

Des firmes comme Michelin à Clermont-Ferrand pratiqueront, jusqu’à la fin des années 1960, un paternalisme très protecteur. Un journaliste écrivait en 1932 : « *on naît à la clinique Michelin, on étudie à l’école Michelin, on prie à l’église du Jésus-ouvrier, construite au milieu d’une cité ouvrière Michelin, à côté des rues du Courage, de la Volonté, du Devoir. On fait ses courses à la coopérative Michelin et on pratique le sport à l’ASM (Association sportive Michelin)* »[[5]](#footnote-3). L’obéissance, voire la soumission exigée par le patron en échange de sa protection ne survivra pas aux années 1960.

Ces pratiques paternalistes ne sont, au milieu du vingtième siècle, que des vestiges du capitalisme familial traditionnel, quand le château des maîtres s’élevait à quelques centaines de mètres des hauts-fourneaux ou des puits de mine. Les capitalistes modernes sont désormais des actionnaires qui vivent loin des sites industriels et ne mettent jamais les pieds dans les ateliers. Les « managers » qui dirigent effectivement les usines vivent sur place comme les travailleurs et leurs familles ; ils sont sensibles à leur environnement et comprennent la nécessité de l’intégrer à leurs calculs. De leur côté, les élus locaux s’émancipent lentement et difficilement. Certains commencent à donner de la voix et à invoquer ce que l’on va bientôt appeler la responsabilité sociale de l’entreprise.

### La Responsabilité sociale de l’entreprise (RSE)

En 1953, paraît aux États-Unis le premier ouvrage avançant l’idée que le dirigeant n’est pas seulement responsable de ses résultats économiques et financiers vis-à-vis de ses propriétaires, mais qu’il doit aussi assumer une responsabilité sociale. Il s’agit du livre de Howard Bowen, *Social responsibilities of the businessman.*

Contrairement à un Milton Friedmann, qui refusait la prise en considération de préoccupations éthiques dans les affaires, considérant que "*l'unique responsabilité sociale de l'entreprise est d'accroître ses profits*"[[6]](#footnote-4), Bowen estime que l’entreprise doit aussi avoir comme objectifs le progrès et la stabilité économique, la sécurité des personnes, l’ordre public, la justice sociale, la liberté d’entreprise, le développement personnel, des conditions de vie de qualité pour ses salariés et la communauté qui en dépend, et l’amélioration de l’environnement[[7]](#footnote-5).

À la même époque, en France, Auguste Detœuf, fondateur de l’Alsthom et figure marquante du patronat éclairé de l’entre-deux guerres, plaide depuis des années pour une « *responsabilité sociale du patron*» réelle, effective, et débarrassée du paternalisme : « *Le patron social est ni un roi de droit divin ni un instituteur avec un groupe d’écoliers chahuteurs ni un père de famille distribuant récompenses et sanctions. C’est un homme qui commande des hommes*»[[8]](#footnote-6).

### Du village rural au village mondial : la montée de la sensibilité aux risques industriels

La première révolution industrielle a provoqué des dégâts considérables, rasant des forêts et polluant sans vergogne l’eau des fleuves et l’air des villes[[9]](#footnote-7). Les ravages de l’industrie n’ont longtemps été contenus que par la concurrence entre des usages alternatifs de biens naturels. Concurrence qui a mis du temps à se faire jour, ces biens étant considérés depuis toujours comme des ressources illimitées. Face aux sidérurgistes qui brûlaient des hectares et des hectares de bois, se sont élevés les chasseurs, qui voulaient conserver des forêts pour le gibier, les architectes qui avaient besoin de poutres et les représentants du roi dont la marine ne pouvait se passer de mâts pour ses navires.

Face aux autres risques que pouvait faire courir l’industrie à l’environnement (pollution de l’air, de l’eau et des sols) et aux personnes habitant autour de l’usine, un certain fatalisme a régné jusqu’au dix-neuvième siècle. Il est difficile de s’attaquer à l’établissement qui vous fait vivre et dont le propriétaire est un notable puissant, souvent maire ou député.

### L’environnement, une nouvelle frontière. De la protection à l’obsession

Jusque dans les années 1950, le développement industriel allait donc de soi. Ses conséquences les plus néfastes étaient encadrées par des normes publiques, et l’industriel qui les respectait scrupuleusement n’était pas inquiété. Les populations voisines d’un établissement polluant s’y résignaient considérant que c’était l’inévitable contrepartie des emplois et de la prospérité de la commune.

Les positions se sont progressivement radicalisées à partir des années 1970. Tout risque sur l’environnement naturel et humain est devenu intolérable, et une forte pression a commencé à s’exercer sur les entreprises. Dans un pays où le *welfare state* protège désormais les travailleurs contre les risques de l’existence, les préoccupations se sont déplacées. Le risque a pris une dimension planétaire. Le choc pétrolier de 1973 a offert une caisse de résonance colossale aux chercheurs et aux militants qui souhaitaient faire prendre conscience à leurs contemporains des menaces qui pesaient, dans un monde fini, sur des terriens toujours plus nombreux et plus gourmands[[10]](#footnote-8).

Cette prise de conscience a pris des formes diverses, avant de déboucher sur une décision majeure parfaitement en phase avec l’air du temps, mais très discutée par de nombreux professionnels, industriels ou chercheurs : le principe de précaution, inscrit dans la Constitution de la République française en 2005. C’est un concept vieux d’une trentaine d’années, d’abord réservé aux politiques publiques puis qui s’est progressivement imposé à tous les secteurs.

Il ne s’agit plus de prévenir, mais d’anticiper tout risque éventuel. On passe de la gestion du risque survenu à celle du risque possible, de la précaution face à ce qu’on connaît à l’abstention face à ce que l’on ne connaît pas. Mais, comme l’écrit François Ewald (2009), « *Comment savoir ce que l’on ne sait pas ?*». Cette confusion du risque et du danger, du probable et du possible, « cygnes noirs » compris, suscite des critiques[[11]](#footnote-9). Le monde économique appelle Schumpeter (1911) à la rescousse pour tenter de convaincre qu’il n’est pas d’entreprise sans risque, les chercheurs se plaignent de se heurter constamment à des veto ou à des tabous, et les citoyens actifs se désolent du soutien (involontaire) apporté par la Loi à des intérêts privés plus ou moins légitimes[[12]](#footnote-10).

## Une société sereine face à un risque majeur : les Angelenos et le Big One.

Los Angeles, c’est une conurbation de 18 millions d’habitants. Parmi eux, 80% des plus de 15 ans ont un diplôme secondaire et 30% des plus de 25 ans sont diplômés de l’enseignement supérieur.

La Californie est traversée par plusieurs failles dont celle, majeure, de San Andreas et celle de Puente Hills, secondaire mais située sous la ville de L.A. Elle est constamment secouée par des tremblements de terre d’intensité variable. Les sismologues prévoient à un horizon de 25 à 30 ans un séisme majeur d’une intensité supérieure 7,5 sur l’échelle de Richter, avec une probabilité forte – voire très forte.

Les Angelenos sont habitués aux tremblements de terre et les prennent très au sérieux. Les bâtiments sont régulièrement mis aux normes les plus sévères, et la conduite à tenir en cas de séisme est connue de tous. Ils sont très largement informés sur le Big One, « marronnier » de la presse locale. Des chercheurs des Universités d’Irvine (UCI) et de Phoenix (ASU) ont récemment déterminé que les séismes d’une magnitude de l’ordre de 7 revenaient avec une fréquence allant de 45 à 144 ans. Le dernier s’étant produit en 1857, le danger leur semblait immédiat (et même *overdue* : en retard).

Conscients que les précautions habituelles sont dérisoires face au Big One, les Angelenos ne s’en émeuvent pas pour autant[[13]](#footnote-11).

D’un point de vue pragmatiste, ce comportement est rationnel. À quoi bon s’émouvoir d’un événement sur lequel on n’a pas de prise ?[[14]](#footnote-12). Cette position n’est pas une manifestation d’un épouvantable matérialisme yankee. Le bon sens veut que lorsqu’on est parfaitement impuissant devant un événement on évite de s’en soucier. C’était l’avis du plus français des Genevois, Jean-Jacques Rousseau : « *La sagesse ne consiste pas à prendre indifféremment toutes sortes de précautions, mais à choisir celles qui sont utiles et à négliger les superflues*»[[15]](#footnote-13).

## Bibliographie

Beck U, *La Société du risque. Sur la voie d’une autre modernité*, Coll. Champs, éd. Flammarion 2001.

Braudel F, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVe – XVIIIe siècle,* tome2, *Les Jeux de l’échange*, coll. Livre de poche/références, éd. Armand Colin, 1980.

Bronner G. & Géhin é, *L’Inquiétant principe de précaution*, coll. Quadrige, éd. PUF, 2010.

Comité exécutif du Club de Rome, *Le* *Rapport de Tokyo sur l’homme et la croissance*, éd. Seuil, 1974.

Donnet P-A, *La Saga Michelin*, éd. Seuil, 2008.

Ewald F. (Dir.) *Aux Risques d’innover. Les entreprises face au principe de précaution*, éd. Autrement, 2009.

Drucker P, *à propos du management*, éd. Village mondial, 2000.

Foucault M, *Histoire de la folie à l’âge classique*, Gallimard, 1972.

Friedmann M, *Capitalism and Freedom*, éd. University of Chicago Press, 1962.

Gimpel J, *La Révolution industrielle du Moyen Âge*, coll. Points, Seuil, 1975.

James W, *Le Pragmatisme*, coll. Champs, Flammarion, 2007.

Meadows DH & DL, Randers J & BehrensWW, *The Limits to Growth*, éd. Universe Books, New York, 1972. (trad. française : *Halte à la croissance ?* éd. Fayard 1973).

Méric J, Pesqueux Y, Solé A, *La « Société du risque » : analyse et critique*, Coll. Gestion, éd. Economica, 2009.

Mousli M, *Les Grandes figures du management*, coll. Alternatives économiques, éd. Les Petits matins, 2010.

Paquot T & Bédarida M, *Habiter l’utopie. Le Familistère Godin à Guise*, éditions de La Villette, Paris, 1982.

Peretti-Watel & Jean-Paul Moatti, *Le Principe de prévention. Le culte de la santé et ses dérives*, coll. La République des idées, éd. Seuil, 2009.

Poitrinal G, *Plus vite. La France malade de son temps*, Grasset, 2012.

Poulot D, *Le Sublime Ou Le Travailleur Comme Il Est En 1870 Et Ce Qu’il Peut ètre (sic)*, éd. Librairie internationale, 1870.

Rousseau J-J, *Julie ou la Nouvelle Héloïse*, *Lettres de deux amants habitants d’une petite ville au pied des Alpes*, Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1761

Schumpeter J, *Théorie de l’évolution économique*, Dalloz, 1911

Taleb N, *Le Cygne noir. La puissance de l’imprévisible*, Les Belles lettres, 2008

1. Marc Mousli est consultant. économiste et prospectiviste (CNAM), il s’intéresse aux méthodes de la prospective et à l’histoire du management. Il collabore régulièrement au magazine ***Alternatives économiques***. [↑](#footnote-ref--1)
2. Édit royal du 27 avril 1656. Cf. Foucault (1972). [↑](#footnote-ref-0)
3. Poulot (1870), p.343. [↑](#footnote-ref-1)
4. On remarquera le peu d’empressement de la France à se saisir de ces questions. En 1928, l’OIT préconisait déjà la mise en place de « Comités paritaires de sécurité ». [↑](#footnote-ref-2)
5. Donnet, 2008 [↑](#footnote-ref-3)
6. Article du *New York Times Magazine* du 13 Septembre 1970. Friedmann y développe la thèse suivante : « *There is one and only one social responsibility of business – to use its resources and engage in activities designed to increase its profits so long as it stays within the rules of the game, which is to say, engages in open and free competition without deception or fraud*». Cf. également Friedmann (1962). [↑](#footnote-ref-4)
7. Cf. la communication de Jacques Igalens et Laïla Benraiss, *Aux fondements de l’audit social : Howard R. Bowen et les églises protestantes*, Université d'été de l’IAS, Lille, septembre 2005. [↑](#footnote-ref-5)
8. *Le Rôle social du patron*, in Jeune Patron, revue du Centre des Jeunes Patrons, 1952. Sur Auguste Detœuf Cf. Mousli (2010) p.73 à 80. [↑](#footnote-ref-6)
9. Cf. Gimpel 1975, chap.4. [↑](#footnote-ref-7)
10. Rapport du Club de Rome sur les limites à la croissance (Meadows & alii, 1972), puis symposium de Tokyo de décembre 1973 (Comité exécutif du Club de Rome, 1974). [↑](#footnote-ref-8)
11. Cygne Noir : événement aberrant, au sens statistique du terme (Taleb, 2007). [↑](#footnote-ref-9)
12. De nombreux ouvrages et articles ont été publiés sur cette question. On citera Ewald (2009), Bronner & Géhin (2010), Poitrinal (2012). [↑](#footnote-ref-10)
13. On remarquera que la communication massive, alarmiste et parfois maladroite sur les risques du changement climatique tend à induire le même comportement dans la majorité de la population informée, même quand elle n’est pas américaine et n’a pas étudié Peirce et James. [↑](#footnote-ref-11)
14. Le pragmatisme fut d’abord élaboré par Charles S. Peirce pour résoudre « *des débats métaphysiques qui sans cela seraient interminables* ». Son ami William James le présente sous une forme plus concise et plus claire : « *La méthode pragmatique vise à interpréter chaque notion en regardant quelles sont ses conséquences pratiques. Quelle différence y aurait-il en pratique si telle notion plutôt que telle autre était vraie ? Si cela ne fait aucune différence pour quiconque, c’est que les deux notions sont pratiquement équivalentes et toute discussion est vaine. Lorsqu’un débat est sérieux, nous devons pouvoir montrer que le fait que l’une ou l’autre partie ait raison entraîne une différence, en pratique ».* The Pragmatic Method, par William James, in *The Journal of Philososophy, Psychology and Scientific Methods*, Columbia University, 1904 (1, p.673-687). (En français : James, 2007). [↑](#footnote-ref-12)
15. Rousseau (1761), 4e partie, Lettre XIV de M. Wolmar à Mme d’Orbe. [↑](#footnote-ref-13)